

Discours de la députation du conseil-général de la commune de Paris à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Discours de la députation du conseilgénéral de la commune de Paris à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 145-146;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23626_t1_0145_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021



38

Les Belges, réfugiés en France, viennent témoigner à la Convention nationale leur joie sur les victoires des armées de la république. Ils demandent qu'une colonne, élevée au milieu de la plaine de Fleurus, transmette à la postérité que c'est sur le sol de la Belgique que le dernier arrêt des rois fut prononcé. Ils demandent aussi que plusieurs de leurs frères, privés de leur liberté depuis longtemps, leur soient rendus, ou que leurs têtes tombent sous le glaive de la loi s'ils sont coupables (1).

L'ORATEUR:

Citoyens représentants, les Belges viennent à votre barre vous témoigner leur joie sur les victoires multipliées des troupes de la république. Il est arrivé ce grand jour! le drapeau tricolore flotte sur les remparts de la Belgique, et nous venons vous demander qu'une colonne transmette à la postérité (au milieu de la plaine de Fleurus) que c'est sur le sol de la Belgique que le dernier arrêt des rois fut prononcé. En vain le prêtre Richelieu ligua toute l'Europe contre l'audacieuse maison d'Autriche! Ce que ne purent faire tous les potentats réunis, les Français libres l'ont exécuté dans la plaine de Fleurus. L'orgueilleux François est humilié, l'aigle dominateur, suspendu à la voûte du sanctuaire de la liberté, apprend à l'univers notre triomphe et la honte du plus lâche des tyrans. Ainsi s'éclipseront ous ces rois malfaisants qui oseront tirer l'épée contre nous.

C'est au moment que nous partageons la joie de la France régénérée, c'est au moment où le flambeau du génie de la liberté guide nos pas vers notre patrie, qu'il nous reste des regrets. Plusieurs de nos frères gémissent depuis longtemps dans la captivité; nous ne présumons ni leur innocence ni leur crime; nous demandons qu'ils nous soient rendus, ou que leur tête tombe sous le glaive de la loi.

Veuillez donc, citoyens représentants, mettre le comble aux soins paternels que vous avez pris jusqu'à ce jour de vos enfants adoptifs; rendez nous nos frères s'ils sont innocents, punissez-les s'ils sont coupables, pour qu'il ne nous reste plus rien à désirer en retournant dans nos foyers, et qu'une justice éclatante apprenne à la Belgique entière que vous protégez l'innocence avec autant d'énergie que vous en mettez à frapper les conspirateurs. Vive la république! vive la Montagne! vivent nos libérateurs! (2).

Renvoyé au comité de sûreté générale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

39

Le conseil-général de la commune de Paris vient se réjouir avec la Convention nationale

(1) P.V., XLI, 239.

(3) C. Eg., no 695; J. Mont., no 79; J. Perlet, no 660.

sur les résultats du courage que le peuple de Paris a montré à l'époque du 14 juillet. Les discours prononcés à la barre par le maire et l'agent national sont entendus avec applaudissemens (1).

LE MAIRE:

Représentants du peuple,

Le Conseil général de la commune vient se réjouir avec vous sur les résultats du courage que le peuple de Paris a montré à l'époque du 14 Juillet. Que nos chants d'allégresse retentissent de toutes parts pour saluer le 1er jour de la liberté, que le tocsin de la resistance à l'oppression se fasse entendre jusques aux extrémités de la terre, que les tyrans coalisés contre la liberté des peuples tremblent, qu'ils en frémissent, que dans leur frayeur ils précipitent encore leur fuite honteuse devant les armées de la République.

O! jour à jamais mémorable dans l'histoire du monde, Quatorze Juillet, nous te saluons, tu as éclairé le courage du peuple de Paris, tu as fondé la premiere pierre de l'édifice de la liberté publique; tu as appris aux peuples combien est foible le despotisme quand il est aux prises avec les hommes généreux qui ont le sentiment de la liberté dans le cœur.

Et vous, peuples de la terre, qui gémissez encore sous le despotisme des rois, qu'attendez-vous donc pour imiter l'exemple des français? Vous combattez pour des Tygres altérés du sang des hommes. Nous, nous combattons pour la liberté, vous êtes vaincus partout, l'être suprême a béni les armes de la république, nous triomphons partout; comparez votre avilissement à notre gloire, à notre bonheur. Qu'attendez-vous donc encore une fois pour renverser vos bastilles, vous ne serez nos freres qu'à cette condition. Et toi, peuple marchand, féroce Anglais, qui ose te dire libre, et seconde l'infâme Pitt, l'imbecile Georges dans le projet de détruire la liberté par la corruption, vas[,]tu ne réussiras pas. Que sont devenues tes phalanges mercenaires? elles sont exterminées par les hommes libres, ou elles ont fui devant eux. Hommes perfides et corrompus, bientot vous n'opprimerez plus la liberté, les français vous ont voué une haine immortelle; vous apprendrez à respecter un peuple généreux et digne de la liberté.

Législateurs, nous ne pouvons contenir le saint enthousiasme dont nous sommes saisis en nous rappellant devant vous l'époque du 14 juillet. Mais ce jour n'a pas suffit à la liberté, il falloit encore au 10 Aoust renverser le thrône, et fonder l'égalité; il falloit par un grand exemple effrayer les rois de la terre, et vous, représentants du peuple, l'avez fait en envoyant l'infâme Capet à l'échaffaud. Le monstre du fédéralisme menaçoit d'étouffer la liberté et le 31 Mai l'a terrassé.

Nos chants d'allégresse seront répetés n'en douttons pas, dans toute la République, ils se feront entendre surtout dans nos armées.

Dignes représentants du peuple, nous ne sçavons quel pressentiment heureux l'amour de la liberté

(1) P.V., XLI, 239. B^{in} , 27 mess.; J. Fr., n° 658; M.U., XLI, 426; Ann. R.F., n° 226; J. Paris, n° 561; Rép., n° 207; J. Mont., n° 79; Audit. nat., n° 659; J.S. Culottes, n° 515; Mess. soir, n° 694; F.S.P. n° 375; Débats, n° 662; J. Sablier, n° 1437, 1438; J. Perlet, n° 660; J. Matin, n° 718; C. Eg., n° 695; J. Lois, n° 654; Ann. patr. N° DLX.

⁽²⁾ Mon., XXI, 217; Débats, n° 662; J. Lois, n° 654; C. Eg., n° 695; J. Mont., n° 79; J.S. Culottes, n° 515; C. Univ., n° 926; J. Matin, n° 718; J. Perlet, n° 660; F.S.P., n° 375.

vient nous inspirer, mais dans ce moment peut être les deffenseurs de la patrie sonnent le tocsin de la mort des tyrans et de leurs satellites, dans ce moment ils signalent leur courage par de nouvelles victoires.

Honneurs immortels soient rendus au peuple français, reconnoissance éternelle à la convention nationale qui par sa sagesse et son énergie a si bien dirigé le courage du peuple vers la liberté et le salut de la patrie. Que les tyrans tremblent, le peuple est étroitement uni à la convention nationale, il en est inséparable : celui de Paris sera toujours prêt à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour deffendre les peres de la patrie.

Vive la république, vive la Convention nationale.

PAYAN, agent nat., prend la parole:

Législateurs,

C'est aujourd'huy l'anniversaire de cette époque à jamais memorable, marquée par le réveil imposant d'un grand peuple qui brisa ses fers et par les actes terribles mais necessaires de sa justice.

Tyrans, voila le premier chatiment de vos crimes, voila la grande et premiere leçon que reçût votre orgueil. Vous en conserveriez un éternel souvenir, si nous etions disposés à laisser plus longtemps votre race impie et scelerate insulter à la divinité et fatiguer l'univers. Nous n'avions pas encore celebré d'une maniere digne des enfans de la liberté l'anniversaire de ce jour immortel. 3 fois il a été fletri par l'aspect odieux d'un Roi, et la veille du 14 juillet 1793, un monstre plongea un poignard dans le sein de l'ami, du defenseur du peuple, de Marat. Il n'est plus, mais que dis-je? il existe encore et c'est son ombre fiere, toujours errante autour du Genie de la liberté, qui dévoile aux bons citoyens les plus adroites perfidie et leur inspire les resolutions les plus courageuses. Mais ce 14 Juillet rappellera des souvenirs glorieux et chers. Il offrira l'époque heureuse et brillante du triomphe de l'Egalité.

Vainqueurs de la Bastille, vous avez des imitateurs. Les troupes de la République ont celebré la veille du 14 juillet par la prise de Bruxelles.

Au bruit de ces exploits eclatants, l'univers etonné doit se demander quel est donc ce peuple qui dicte des lois à l'Europe tremblante, à la voix duquel tous les arts se consacrent à la patrie et qui soumet tous les elemens à la puissance de la Liberté? Quels sont les legislateurs qui ont commandé ces merveilles, qui ont créé des heros dans une terre où il ne naissait que des esclaves, qui ont decreté la victoire et qui designant au soldat français les villes qu'il doit conquerir, les voient à l'instant delivrées d'un joug étranger.

Legislateurs, le peuple qui renversa la Bastille existe encore. Une partie compose les armées victorieuses; l'autre partie est là pour soutenir votre ouvrage. Les restes des armées battues sur tous les points des frontieres se sont rassemblées pour en former une seule et pour combattre de concert l'armée de Sambre et Meuse. Ah! si jamais les ennemis de la patrie qui ont essayé de dissoudre la Convention et le gouvernement Revolutionnaire se reunissaient... L'armée de l'interieur aurait aussi sa bataille de Fleurus (1).

(1) C 309, pl. 1200, p. 31. (signé: FLEURY (secrét.) LESCOT-FLEURIOT (maire); p. 32 (signé PAYAN).

La Convention en ordonne la mention honorable et l'insertion au bulletin, ainsi que de la réponse du président.

40

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 24 messidor; la rédaction en est adoptée (1).

41

La section du Bonnet-Rouge félicite la Convention sur ses travaux (2).

L'ORATEUR:

Représentants du peuple,

Il est dans notre Révolution des époques dont le souvenir présentera dans touts les tems aux amis de la Patrie des jouissances pures et inaltérables: parmi ces époques, celle du 14 juillet, celle où le Tyran vit s'écrouler, par la puissance du peuple, avec sa formidable Bastille, le phantôme de son autorité illégitime, ne sera pas la moins mémorable dans les annalles de notre République.

C'est le premier pas du peuple vers la liberté! c'est le brisement de la chaîne de l'esclavage c'est le coup d'attaque porté au despotisme. plus nous nous éloignerons de ce moment de gloire plus il deviendra cher et précieux.

C'est donc un devoir sacré pour les citoyens, d'en perpétuer réligieusement la mémoire d'âge en âge.

La Section du Bonnet Rouge vient en masse célébrer avec vous cette glorieuse époque. C'est vous, dignes Répresentants du peuple, qui par votre énergie, votre constance, vos travaux en avez assurés les résultats à la postérité; continuez votre glorieuse carière. Portez notre République à ce haut dégré de gloire qui la rende le modèle du Gouvernement de tous les Peuples. Et recevez avec les témoignages de notre reconnaissance l'assurance de notre volonté inébranlable de nous rendre chaque jour plus dignes par nos vertus de la sublimité du régime que vous nous préparez. Vive la République (3).

[Applaudissements]

[L'ORATEUR donne lecture de l'extrait des délibérations de la séance du 25 mess.]:

L'Assemblée a arrêté que l'adresse ci dessus transcrite, serait portée demain (époque du 14 Juillet) par la section en masse, à la Convention Nationele

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) P.V., XLI, 239.

(3) C 310, pl. 1211, p. 16, signé Brissonnet (secrét.) [et 1 signature illisible (présid.)].

⁽²⁾ P.V., XLI, 239. Ann. patr., n° DLX; J. Lois, n° 654; C. Eg., n° 695; J. Sablier, n°s 1437, 1438; J. Fr., n° 658; J. Matin, n° 718; J. Paris, n° 561; M.U. XLI, 426; Mess. soir, n° 694; F.S.P., n° 375; Rép., n° 207; J. Mont., n° 79; Audit. nat., n° 659; J. Perlet, n° 660; J.S. Culottes, n° 515.